

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize février à douze heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard Giard, premier adjoint, Maire par intérim.

Nombre de conseillers en exercice : 11	Date de convocation	:	9 avril 2018
Nombre de conseillers présents : 10	Date d'affichage et de		
Nombre de conseillers votants : 10	Publication	:	17 avril 2018

Etaient présents : Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Hervé MICHET de la BAUME, Yann COCHENNEC, Cécile GUILLOTTE, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Thomas PERRARD, Pierrick THOMAS, Corinne TOULME.

Absente excusée ayant remis pouvoir : Stéphane CLEMENT ayant remis pouvoir à Bernard GIARD.

Secrétaire de séance : Bernadette Flament.

.....

Monsieur Bernard GIARD, premier adjoint, maire par intérim, ouvre la séance par l'annonce de la démission de Madame Véronique BERTHO de son poste de Maire et de conseillère, validée le 3 avril 2018 par Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan.

Il annonce que trois membres du conseil municipal ont également déposé leurs démissions en mairie le 10 Avril 2018. Il s'agit de :

- Madame Anne-France NAUDIN, adjointe aux affaires sociales et scolaires,
- Messieurs Jean Joseph LE PAN et Hugues BANNET, conseillers municipaux.

Ensuite, Bernard Giard donne lecture d'un communiqué par lequel l'ensemble de l'équipe tient à rassurer la population : « Nous tenons à rassurer tout le monde, Locmaria n'est pas un bateau sans capitaine, encore moins sans équipage et son cap sera notre cap. Notre situation actuelle n'a rien d'exceptionnelle, les règlements prévus dans ce cas par la République sont clairs. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir pour la gestion de notre commune.

Tous ensembles, élus ET personnel municipal, administratif ou technique, nous allons continuer le travail pour veiller à la bonne marche de Locmaria.

Nous allons aujourd'hui valider le budget primitif 2018, en prenant en compte la répartition des sommes sur les différents projets que nous étudierons, pour lesquels nous établirons une hiérarchie, et pour ensemble, les mettre en œuvre, tout en tenant compte de nos capacités financières.

Je compte sur l'ensemble du conseil municipal pour travailler en concertation, dans le respect et la bonne humeur. Que chacun enrichisse l'équipe de ses idées, de ses rêves et de ses savoirs ».

A son tour, Dominique ROUSSELOT, adjoint aux travaux, a demandé à s'exprimer ; il souhaite faire part de sa démission avant lecture de l'ordre du jour.

Il donne lecture de son communiqué :

« Aux yeux de la population de Locmaria :

- Est-ce que je suis crédible d'avoir accepté que notre premier adjoint de début de mandat, nous représentant à la CCBI, ne soit présent au Conseil Municipal que 18 fois sur 47,
- Est-ce que je suis crédible d'accepter que l'adjoint aux Finances vote contre son budget primitif,
- Est-ce que je suis crédible d'accepter que Monsieur le Maire par intérim se propose d'être maire alors que, lors du conseil municipal du 30 Novembre 2017, il annonçait que si Madame le Maire Véronique Bertho lui retirait ses délégations, il démissionnait,
- Est-ce que je suis crédible de rester au sein du conseil municipal lorsqu'on remet en cause mon travail d'adjoint,
- Est-ce que je suis crédible de voter aujourd'hui pour un budget primitif sans aucun devis (les toilettes publiques, les pistes cyclables, l'aménagement du bourg) alors qu'on nous reprochait lors du conseil du 26 mars dernier le manque de devis. Budget primitif qui est d'ailleurs strictement du même montant.

Malheureusement non, et c'est la mort dans l'âme que je vous annonce ma démission du poste d'adjoint aux travaux et du conseil municipal.

Par nos actes, nous avons sabordé le travail de nos prédécesseurs ainsi que l'espoir que les habitants de Locmaria avaient porté en nous, et je le regrette amèrement.

Je vous souhaite bon courage, surtout en ayant pu constater que vous vous perdez sur les chemins de la Commune, et que vous ne reconnaissez pas les gens que vous croisez. »

Cette décision a surpris, ses colistiers ; ils ne peuvent que la regretter estimant à sa juste valeur tout le travail accompli et le grand respect qu'ils accordent tous à Dominique Rousselot.

Suite à cette démission, le conseil Municipal compte désormais 10 membres en exercice.

1. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2018

L'adjoint aux finances, Hervé Michet de la Baume présente aux élus les propositions de la commission communale des Finances. Les élus ont validé, à l'unanimité, la reconduction des taux en vigueur en 2017, à savoir :

- taxe d'habitation : 9,40%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,70%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,23%

2. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET MOUILLAGES

Le budget primitif mouillages pour 2018 est présenté en équilibre de la manière suivante :

. Section fonctionnement : 5 284,00 € (dépenses et recettes)

Le budget primitif 2018 mouillages est voté à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

3. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE LANNIVREC

Le budget primitif du lotissement de Lannivrec pour 2018, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- . Section fonctionnement : 120 050,12 € (dépenses et recettes)
- . Section d'investissement : 120 050,12 € (dépenses et recettes)

Le budget primitif 2018 du lotissement de Lannivrec est voté à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

4. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET CAMPING & GITE

Le budget primitif 2018 camping/gite, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- . Section fonctionnement : 105 055,00 € (dépenses et recettes)
- . Section d'investissement : 105 055,00 € (dépenses et recettes)

Le budget primitif 2018 camping/gite est voté à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

5. BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL 2018

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recette pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous forme de décision modificative.

Le budget primitif de la commune, dit Budget Principal 2018, est présenté en équilibre de la manière suivante :

- . Section fonctionnement : 1 434 356,00 € (dépenses et recettes)
- . Section d'investissement : 1 434 356,00 € (dépenses et recettes)

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

- Poursuite du programme de voirie
- Finalisation du PLU
- Travaux d'effacement des réseaux
- Réhabilitation et mise aux normes des WC publics (église, arrêt de bus : 100 000,00€)
- Travaux Salle de Lannivrec (100 000,00€)
- Etude d'évolution et développement du centre bourg (30 000,00€)
- Remise en état des chemins cyclables (120 000,00€)...

Le budget primitif de la commune, dit Budget Principal 2018 est voté à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

Bernard Giard conclut en assurant que les membres du conseil souhaitent mettre toute leur énergie dans l'accomplissement du travail en cours et des projets à venir, en concertation avec tous les acteurs de la commune.

Un prochain conseil est prévu le 25 Avril 2018 à 19h (sous réserve de disponibilité du Cabinet Cittanova).

La séance est levée à 13 heures 15.